

CSN 14 et 15 septembre 2016

Relevé de conclusions - Commission Politique scolaire Laïcité

Quatre points ont été présentés à l'issue de la commission au CSN :

- Les suites à donner à l'approbation du 6^{ème} schéma au CNEA ;
- Le positionnement du Snetap-FSU au groupe de travail des fonctions de directeur d'exploitation ou atelier technologique
- La vigilance MFR
- le Diaporama Front national

1 - 6^{ème} Schéma, l'action se poursuit !

Le vote majoritaire du CNEA du projet de 6^{ème} schéma et de son annexe 6 « enseignement privé » prend le contre-pied des priorités de l'EAP de l'annexe public obtenus par le Snetap-FSU. Cette annexe 6 transmise la veille en fin d'après midi, laisse un goût amer. En effet, le Snetap-FSU n'a pas ménagé sa peine et a œuvré, durant toute la durée du cursus de concertation, à proposer des amendements retenus pour nombre d'entre-eux et affichant une priorité en faveur de l'enseignement agricole public.

Le CSN souhaite dépasser ce sentiment d'arnaque ou de hold-up et décide de reprendre l'initiative tant au niveau national que régional.

Le CSN considérant que l'annexe 6 « enseignement privé » est en contradiction dans son contenu avec les amendements du Snetap-FSU introduit dans l'annexe public dans sa transmission tardive avec un dialogue social social digne de ce nom, il décide :

- de s'adresser au Ministre pour le convaincre du retrait des deux aliénas dans l'annexe privé qui ne correspondent en rien à des obligations de l'État ;
- d'interpeller les DRAAF à l'occasion des prochains CTREA et CREA pour exiger une mise en place rapide d'un calendrier de révision ou d'écriture d'un PREA décliné en PREAP.

Le CSN considère en effet que le retard de deux ans dans la rédaction du schéma qui s'est traduite en son absence par des choix trop souvent guidés par les seules orientations budgétaires, justifie cette urgence en région. Le CSN exige que le PREA décliné en PREAP soit à la base des discussion des contrats DRAAF et conseil régionaux. Le CSN rappelle que le 6^{ème} schéma invite les DRAAF à ce travail de rédaction ou de révision des PREA et PREAP.

Afin d'aider les élus du Snetap-FSU dans le travail d'amendements qu'ils auront à formuler dans les groupes de travail ou les instances régionales du CTREA et du CREA, le secteur PSL rédigera une note à leur attention.

2 - Contribution au groupe de travail DEA

Le Snetap-FSU a obtenu d'ouvrir une négociation avec la DGER sur les fonctions de DEA. Un nouveau groupe de travail doit se réunir prochainement pour définir le contexte des exploitations par trois points soumis par l'administration à la discussion.

1^{er} point «place de l'exploitation ou de l'atelier technologique dans l'EPLEFPA » : Le CSN rappelle que des ateliers dédiés aux exploitations et ateliers technologiques de nos établissements se sont tenus sous l'égide du comité de défense et de développement de l'enseignement agricole. Un compte rendu de cet atelier a été réalisé et constitue une base de discussion avec l'administration.

2ème point « mise en œuvre des politiques nationale et régional » : Le CSN souligne que l'enseignement agricole forme des jeunes et adultes pour un temps long sans commune mesure avec les mandats politiques. Les orientations des exploitations doivent s'inscrire dans cette perspective ainsi que dans le cadre de l'autonomie de l'établissement.

3ème point « équilibre financier des exploitations et ateliers technologiques » : Le CSN sans méconnaître les difficultés actuelles de nombre de nos exploitations, entend garantir la gratuité et l'égalité d'accès à une formation de qualité des apprenants. Il mandate nos représentants dans la négociation en cours pour porter la double exigence d'un fond de mutualisation des exploitations et ateliers technologiques et le principe de subventions d'équilibre aux exploitations et ateliers technologiques assurées par la tutelle.

3 - Vigilance MFR

Sur mandat du précédent CSN de mai, un groupe de travail s'est réuni le 15 juin et a établi des propositions d'action. Le CSN reprend à son compte les propositions faites et décide :

- de décliner le réseau dans les régions et départements pour assurer une vigilance. A ce stade de la désignation par les secrétariats régionaux, le CSN souhaite que le correspondant désigné ne soit pas le secrétaire régional compte tenu des tâches qui lui incombent.
- de proposer un stage national en novembre décembre pour former les membres des réseaux de surveillances. Il sera réalisé sur deux jours afin de permettre aux participants de s'approprier la réglementation concernant les établissements privés et les MFR en particulier (contrats / obligations / financements), de déceler dans les publicités et informations des MFR, ce qui est réglementaires de ce qui ne l'est pas. En outre, des pistes seront données pour aller rechercher les sources de financement public au MFR susceptibles de créer des inégalités entre les élèves du privé et ceux du public. Le stage se conclura sur des propositions et outils d'actions
- d'intervenir dans les CTREA et CREA d'automne sur la base d'un cadre établi nationalement pour rappeler le contexte politique et les éléments qui ont conduit le Snetap-FSU à exercer cette vigilance. La participation du Ministre S.Le-Foll au congrès des MFR et l'article paru dans « Alimagri » : « *MFR pionnière de l'alternance* », nous interpellent fortement. Le Snetap-FSU entend faire valoir son ressentiment par des interventions à produire dans les instances régionales et auprès des DRAAF. Un cadre type joint à adapter aux conditions locales est proposé en annexe.
- de saisir les DRAAF avec copie au Snetap-FSU sur chaque irrégularité constatée. En l'absence de réponse du DRAAF et ou de récidive de la part de la MFR, un courrier sera adressé à la DGER. Chacune de ces interpellations sera compilée dans un dossier qui fera l'objet d'une interpellation de l'administration.
- de réaliser un dossier dans le bulletin l'Enseignement Agricole sur l'histoire de l'alternance dans les établissements publics en décembre. Et, conformément à la réponse faite par Alimagri au Snetap-FSU, un article condensé de ce dossier sera proposé simultanément pour un droit de réponse à l'article MFR pionnière de l'alternance « d'Alimagri ».

4 - Diaporama FN

Le CSN a été informé d'un outils Snetap-FSU de mise en garde des personnels de l'EA sur les conséquences d'une présence FN dans les instances de nos établissements. A cet égard, un diaporama sera très prochainement mis à disposition des sections qui souhaiteraient sensibiliser les personnels et leur représentant à la dangerosité pour notre institution des orientations du FN.